

MAIRIE DE CHATELNEUF

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : mairie@chatelneuf-jura.fr

Compte rendu de la séance du 23/03/2023

Salle de la Mairie

580 rue Principale

Sont présents : Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1^{er} Adjoint), Jacques GIRARDOT (2^{ème} Adjoint) : Mesdames les conseillères : Colette HUMBERT et Catherine POINOT, Monsieur le conseiller : Pascal FOMINE

Sont absents : Madame Juline DOUCEY et Messieurs : Benjamin MITTAY (procuration à Jacques GIRARDOT), David SEILLER, Guillaume BLONDEAU, Romain VIENOT.

Secrétaire de séance : Catherine POINOT

Invitée : Mme RAMEAU Marie-Bernadette, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR**1° Approbation des comptes rendus :**

Validation du CR du 23/02/2023 à l'unanimité.

2° Délibérations « BUDGET 2023 » :**I. Validation du Compte Administratif 2022 :**

Le Maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Monsieur Stéphane VANNOZ, Premier Adjoint préside la séance.

Monsieur l'adjoint expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES :	230 687.48 euros	DEPENSES :	199 400.07 euros
RECETTES :	312 774.52 euros	RECETTES :	180 152.68 euros
Résultat Bénéfice de l'exercice : 82 087.04		Résultat déficit de l'exercice : - 19 247.39	
Résultat cumulé : 244 218.16 euros		Résultat cumulé : - 2 860.73 euros	

Après en avoir délibéré, le CM approuve compte administratif 2022 à : l'Unanimité

II. Validation du Compte de Gestion 2022 :

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal Approuve : le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 : **à l'unanimité**

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Et ont signé les membres présents.

III. Taxes directes locales 2023 :

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose les taux comme suit :

(Coefficient de variation proportionnelle de 1.017475 voir Etat 1259)

La taxe sur le foncier bâti : 50.50 % Produit attendu : 72 969 €

La taxe sur le foncier non bâti : 53.31 % Produit attendu : 21 535 €

La taxe d'habitation : 11.55 % Produit attendu : 10403 €

Contribution coefficient correcteur Produit déduit : - 17 873 €

Montant total prévisionnel 2023 : 87 170 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

IV. Vote du Budget 2023 :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Bruno RAGOT, le Maire.

Vote le budget primitif :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	294 415.00 €	Dépenses	512 721.00 €
Recettes	534 840.00 €	Recettes	589 649.00 €
		Report des RAR dépenses	74 200.63 €
		Report des RAR Recettes	103 964.00 €
Suréquilibre de 240 425.00 €		Suréquilibre de 76 928.00 € BP + Report des RAR soit 106 691.37 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le budget primitif 2023

Séance levée le 23/03/2023 à 20 h 00

Le Maire :

Bruno RAGOT

